

## Artothèque éphémère # 2 2010-2011

Complémentaire des deux autres structures qui, en Champagne-Ardenne, proposent la diffusion d'œuvres contemporaines, le FRAC (Fonds Régional d'Art Contemporain) basé à Reims et le Pôle de Graphisme de Chaumont, l'Artothèque éphémère de l'Orcca permet, grâce à sa souplesse d'utilisation, d'investir des lieux inédits, éloignés des circuits de diffusion classique : collectivités, entreprises, lycées..., et offre aux artistes qui la composent une ouverture vers de nouveaux publics. Lancée en février 2008, l'Artothèque a été présentée pour des durées diverses, partiellement - ou quelquefois dans sa globalité -, dans 44 lieux de Champagne-Ardenne et même au-delà des frontières, notamment à la Commission Européenne de Bruxelles et en Tchéquie. Prévu pour une durée de deux ans, le fonds initialement constitué a été renouvelé dans sa totalité pour 2010 et 2011.

### Artothèque éphémère # 2

Par le biais d'un appel à projet ouvert à tous les artistes professionnels vivant en Champagne-Ardenne, ce renouvellement a connu de nouveaux développements :

- Avec pour objectif le changement d'au moins un tiers des artistes, douze nouvelles signatures font leur entrée dans l'Artothèque éphémère de l'Orcca ;
- Toutes les œuvres sont remplacées, chaque artiste confiant pour deux années à l'Orcca trois de ses œuvres ou ensembles afin d'offrir une meilleure appréhension de sa démarche artistique. Ainsi, 170 œuvres prêtées par 40 artistes et relevant des domaines les plus divers - photographie, installation, peinture, sculpture, dessin, vidéo - constituent le fonds de l'Artothèque éphémère # 2.
- Tout projet d'exposition doit être systématiquement accompagné d'actions de médiation en direction de publics ciblés.
- Possibilité est aussi donnée aux emprunteurs qui en feraient la demande de monter, en accord avec les artistes concernés, des expositions monographiques.

### Conditions d'emprunt

- Toute structure désireuse d'organiser une exposition pour la présenter au public peut emprunter gratuitement des œuvres de l'artothèque pour une durée de 15 jours à 2 mois.
- Une adhésion obligatoire d'un montant de 32 € est à souscrire auprès du Parc de matériel de l'Orcca.
- Une demande d'emprunt doit être adressée à l'Orcca accompagnée d'un projet d'exposition et d'action culturelle précisant les éléments suivants : lieu, durée, conditions d'accueil et de médiation du public et des scolaires, plan d'installation.
- Pour chaque mise à disposition, une convention sera établie entre l'Orcca et l'emprunteur.
- Les œuvres doivent être présentées dans de bonnes conditions de sécurité. L'emprunteur pourra être assisté d'un technicien du Parc de matériel et d'exposition de l'Orcca pour l'accrochage.
- L'emprunteur devra prendre en charge le transport aller et retour des œuvres de leur lieu de stockage au Parc de matériel de l'Orcca à Châlons-en-Champagne et souscrire une assurance « clou à clou » des œuvres pendant la durée de l'emprunt.
- Un service de livraison est possible mais facturé ainsi que la location de panneaux, cimaises et socles pour présenter les œuvres.
- Un vernissage pourra être organisé par l'emprunteur qui s'engage à en informer les artistes.

### Actions pédagogiques

- L'Orcca fournit à l'emprunteur tous les documents nécessaires à la médiation culturelle : catalogue présentant les artistes et leurs œuvres, dossier pédagogique, bibliographies. Ces documents également disponibles sur le site Internet de l'Orcca devront être mis à disposition du public.
- Destiné à aider l'emprunteur dans toutes les étapes d'organisation d'une exposition, un guide réalisé par l'Orcca intitulé « *Comment concevoir, organiser et animer une exposition* » est disponible et téléchargeable sur le site Internet de l'Orcca.

### Pour tout renseignement

ORCCA / Jean-Christophe Coulon 03 26 55 77 14  
[www.orcca.fr](http://www.orcca.fr)